

Journée d'étude pour les conseiller.es prud'hommes

LE 18 MARS 2022



LE CONTENTIEUX DU TEMPS DE TRAVAIL

**Grand amphithéâtre
18 Quai Claude Bernard
69007 Lyon**
Accueil des participant.es à partir de
9h00

Elément cardinal de la relation de travail, le temps de travail est l'objet des plus grandes attentions. Il est aussi le domaine dans lequel les aménagements conventionnels sont les plus ouverts. La durée et l'aménagement du temps de travail sont non seulement déterminants de l'organisation de l'activité de l'entreprise, ils définissent aussi, en creux, le temps libre pour les salarié.es, et constituent souvent la base de la rémunération.

Ces enjeux forts en font un objet de contentieux récurrent devant les Conseils des prud'hommes.

Le contentieux du temps de travail Journée du 18 mars 2022

Programme

Accueil dès 9h00

Matinée : repères, le cadre général

9h30 - 10h30 : Temps de travail, temps de repos, temps libre : la définition du temps de travail effectif

- Emmanuel Dockès, Professeur en droit privé, Institut d'études du travail de Lyon

Pause : 10h30 - 10h45

10h45 - 12h : Déplacements, habillement ... : la qualification des temps périphériques

- Carole Giraudet, Maîtresse de conférences en droit privé, Institut d'études du travail de Lyon, Institut de Formation Syndicale
- Brigitte Avenier, Conseillère prud'hommes de Lyon

Après-midi : ateliers, les points techniques

14h00 - 15h00 : La preuve des heures supplémentaires : nouveau régime

- Florence Debord, Maîtresse de conférences en droit privé, Faculté de droit Julie Victoire Daubié
- Bernard Augier, Président du Conseil de prud'hommes de Lyon

Pause : 15h - 15h15

15h15 - 16h15 : L'office du juge en présence d'un accord collectif sur le temps de travail

- Cécile Nicod, Maîtresse de conférences en droit privé, Faculté de droit Julie-Victoire Daubié, Directrice de l'Institut de Formation Syndicale
- Michel Thomas, Défenseur syndical, ancien Conseiller prud'hommes

Bilan de la journée : 16h15

Fin des échanges : 17h00